



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 30 septembre 2020
Délibération n°2020-36

DÉLIBÉRATION N°2020-36 : Approbation des maquettes d'enseignement, règlement d'examen, annexe financière et tarifs de la formation du DU "Préparation aux études supérieures" - année universitaire 2019-2020.

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,
Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017.

Considérant que :

Les 18 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver les maquettes d'enseignement, règlement d'examen, annexe financière et tarifs de la formation du DU "Préparation aux études supérieures" - année universitaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les maquettes d'enseignement, règlement d'examen, annexe financière et tarifs de la formation du DU "Préparation aux études supérieures" - année universitaire 2019-2020.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	10
Membres en exercice	18	Nombre de membres représentés	0
Majorité absolue	11		
Quorum physique (budget)	10		
Nombre de pouvoirs	0		

Votants	10	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---	--------	---

Délibération adoptée à l'unanimité.

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Règlement des études.
- Règlement d'examen.
- Annexe financière.

Fait à Dembéné, le 08 Octobre 2020,

La présidente du Conseil d'Administration du CUF
Anrafati COMBO

Le directeur du CUF
Aurélien SIRI

<p>Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités le :</p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le :</p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
<p>Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction.</p> <p>Document mis en ligne le :</p>	

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE PREPARATION AUX ETUDES SUPERIEURES (DU PES)

Brochure de présentation

TABLE DES MATIERES

Présentation

Programme général

Modalités d'évaluation

Autres remarques générales

Matières : contenus, enseignants et modalités d'évaluation

Pratiques universitaires du français	page 4
Anglais	page 4
Informatique	page 6
Méthodologie universitaire	page 6
Outils mathématiques	page 7
Initiation aux différentes filières	page 7
Projet de culture générale	page 8
Orientation	page 8
Enseignement Mathématiques Générales	page 9
Enseignement Sciences de la Vie.....	page 10
Enseignement Histoire / Géographie	page 11
Enseignement Droit	page 13
Enseignement Administration, Economique et Social	page 14
Enseignement Lettres Modernes	page 15

Présentation

Le diplôme universitaire de « Préparation aux Etudes Supérieures » (DU PES) est un diplôme proposé par le Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Dembény (Mayotte). Cette formation, qui est ouverte à 80 étudiants admis via *PARCOURSUP*, se déroule sur une année universitaire. Elle s'adresse à des bacheliers souhaitant se préparer à un cursus universitaire au sein de l'établissement. Le CUFR de Mayotte propose des licences dans les filières de droit, mathématiques, sciences de la vie, lettres modernes, administration, économique et social ainsi que géographie. L'obtention du DU PES assure, l'année suivante, à l'étudiant une place au sein du CUFR dans la filière choisie. Cette formation est aussi l'occasion, pour l'étudiant, de réfléchir à son orientation. En effet, les étudiants sont accompagnés dans le choix de leur cursus professionnel. De plus, les étudiants admis en DU PES peuvent bénéficier d'une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Programme général

Cette formation de 366 heures se déroule sur deux semestres (183h/semestre environ). Elle est composée d'un tronc commun et d'« enseignements spécifiques ». Les enseignements du tronc commun sont obligatoires pour tous les étudiants. Concernant les enseignements au choix, six sont proposés. Chaque étudiant doit en suivre deux par semestre. Il ne peut suivre deux fois le même enseignement.

Semestre 1	Volume horaire	Coef.	Semestre 2	Volume horaire	Coef.
TRONC COMMUN (OBLIGATOIRE POUR TOUS)					
UETC1 -Pratiques universitaires du français	48	4	UETC7 Pratiques universitaires du français	48	4
UETC2 - Anglais	18	2	UETC8 Anglais	18	2
UETC3 - Informatique	12	1	UETC9 Informatique	12	1
UETC4 - Méthodologie universitaire	12	1	UETC10 Projet de culture générale	12	1
UETC5 Outils mathématiques	12	1	UETC11Orientation	36	3
UETC6 - Initiation aux différentes filières	18	2			
2 ENSEIGNEMENTS AU CHOIX					
UEMS1 Enseignement de mathématiques	30		UEMS 2Enseignement de mathématiques	30	
UESVS1 6 Enseignement SV	30		UESVS2 - Enseignement SV	30	
UEGS1 6Enseignement de géographie	30		UEGS2 - Enseignement de géographie	30	

UEDS1 Enseignement de droit	30	UEDS2 Enseignement de droit	30
UEAESS1 - Enseignement AES	30	UEAESS2 - Enseignement AES	30
UELMS1 - Enseignement LM	30	UELMS2 - Enseignement LM	30

Les enseignements sont presque tous dispensés sous forme de travaux dirigés (TD). Seules les matières « projet de culture générale » et « Initiation aux différentes filières » sont dispensées en cours magistral (CM).

Modalités d'évaluation

Toutes les matières sont évaluées en contrôle continu. Il n'y a donc pas d'examens terminaux.

Pour valider le diplôme, il est nécessaire d'avoir une moyenne de 10 au tronc commun et d'avoir validé l'une des matières choisies dans les enseignements au choix en ayant une moyenne supérieure ou égale à 10. Les moyennes du tronc commun se compensent.

En cas d'obtention du diplôme, l'étudiant est admis d'office pour l'année universitaire suivante (2020/2021) dans une filière correspondant à un enseignement « au choix » qu'il a suivi et validé lors de sa formation.

En cas de non obtention, l'étudiant est réorienté vers d'autres voies professionnelles que celles proposées par le CUFR. Le redoublement de cette année de formation n'est pas autorisé.

Autres remarques générales

Un enseignement au choix ne peut être ouvert qu'à partir du moment où il y a sept étudiants inscrits. Dans le cas où un enseignement ne peut être ouvert au premier semestre pour cette raison, les étudiants sont réorientés vers un autre enseignement spécifique au premier semestre. L'enseignement qui n'a pas pu être proposé au premier semestre l'est alors au second.

Matières : contenus, enseignants et modalités d'évaluation

PRATIQUES UNIVERSITAIRES DU FRANÇAIS – *tronc commun*.

Volume horaires et coefficient : 48h / semestre – Coefficient 4

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignantes : Karine Mercier, Fanny Dureysseix, Claire Debet

Description : Les contenus de cours proposés sont de l'ordre de la remédiation. Ils sont donc variables et adaptables en fonction du public. Le cours cible les dimensions orthographiques, grammaticales et syntaxiques de la langue ainsi que la phonographie. La méthodologie de travail privilégie le travail collaboratif ainsi que l'auto et l'hétéroévaluation et des activités créatives telles que la dictée partagée, les ateliers d'écriture ou encore le débat oratoire.

Par semestre seront travaillés et évalués les savoir-faire suivants :

- ❖ La compréhension écrite de types discursifs variés.
- ❖ La lecture, l'oralisation et l'expressivité des textes.
- ❖ La production écrite en contexte universitaire.
- ❖ L'identification des spécificités d'un texte et des outils de la langue mobilisables.

Les savoir-être suivants :

- ❖ Capacité à travailler en groupe.
- ❖ La prise de parole en public.
- ❖ La posture corporelle de prise de parole devant un groupe.

Contenus des enseignements par semestre

Semestre 1

- ❖ Travail narratif, analyse textuelle et structuration de la pensée à l'écrit – renforcement des compétences en français (compétences transversales).
- ❖ Outil Orthodidacte (6h : 2 au début du semestre, 2 au milieu, 2 à la fin)
- ❖ Autoévaluation des besoins en production écrite, suivi individualisé et travail collaboratif. (20h)
- ❖ Lecture oralisée – accès au sens, expressivité, analyse thématique d'un texte narratif (15h)
- ❖ Travail introductif à l'écrit universitaire (7h) : introduire, construire un plan et conclure.

Semestre 2

- ❖ Travail argumentatif - renforcement des compétences en français.
- ❖ Outil Orthodidacte (6h – même protocole).
- ❖ Construire une argumentation écrite et orale, être capable de débattre, organisation de sa pensée.
- ❖ Atelier d'écriture : comprendre et être capable d'utiliser différents styles littéraires et d'écriture, mobiliser les outils appropriés en fonction des consignes : dissertation partagée vers un écrit universitaire.

ANGLAIS – *tronc commun*

Volume horaires et coefficient : 18h / semestre – Coefficient 2

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignant : (à déterminer)

Description : Le niveau des cours d'anglais est de niveau A2. La note A2 correspond à un utilisateur élémentaire. Ce niveau permet de voyager en pays anglophone : le locuteur peut réaliser des formalités simples permettant de se faire comprendre dans la vie quotidienne. A ce stade, selon la classification CECRL, le locuteur doit être capable de :

- ❖ Comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité.
- ❖ Communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels.
- ❖ Décrire avec des moyens simples son environnement immédiat et d'évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

Contenus des enseignements et modalités d'évaluation par semestre :

Semestre 1

Répartition :

- ❖ 6h de remise à niveau grammaticale
- ❖ 6h de compréhension orale (CO) et d'expression orale (EO)
- ❖ 6h de compréhension écrite (CE) et d'expression écrite (EE)

Validation du semestre :

- ❖ Quiz vocabulaire et grammaire 30%
- ❖ Expression écrite de 150 mots (présentation méthodique et prise de position) 40%
- ❖ Expression orale : se présenter (1 minute) 30%

Semestre 2

Répartition :

- ❖ 4h renforcement grammatical
- ❖ 6 h de CO et EO
- ❖ 8h de Ce et EE
- ❖



Validation semestre:

- ❖ Quiz grammatical et vocabulaire 30%
- ❖ EE 250 mots 40%
- ❖ EO 3 minutes 30 %

INFORMATIQUE – *tronc commun*

Volume horaires et coefficient : 12h / semestre – Coefficient 1

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignant : (à déterminer)

Description : Les cours d'informatiques forment les étudiants à l'utilisation et à la maîtrise d'outils nécessaires à un parcours universitaire. Le premier semestre permet aux étudiants de travailler sur les outils informatiques de base. Le second semestre est un semestre partiellement consacré à la remédiation : les étudiants choisissent les outils qu'ils souhaitent approfondir avec l'enseignant.

Contenus des enseignements par semestre :

Semestre 1

- ❖ Fonctionnement d'un ordinateur - (2h)
- ❖ Maîtrise du poste de travail et de l'environnement numérique universitaire (moodle, mail étudiant, dossier partagé, charte d'utilisation des ordinateurs, sécurité) - (2h)
- ❖ Utilisation de l'internet et des réseaux sociaux, gestion de son identité - (2h)
- ❖ Utilisation des outils bureautiques - un traitement de texte et un tableur - (6h)

Semestre 2

- ❖ Utilisation d'une boîte mail et maîtrise rédactionnelle d'un email (signature, objet, pièce jointe, Cc, Cci, etc.) (2h)
- ❖ Utilisation d'un moteur de recherche (rechercher, filtrer des sources) (2h)
- ❖ Utilisation Powerpoint (2h)
- ❖ Remédiation (6h)

METHODOLOGIE UNIVERSITAIRE – *tronc commun*

Volume horaires et coefficient : 12h au premier semestre – Coefficient 1

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignant : (à attribuer)

Description : Le cours de méthodologie universitaire permet d'acquérir des notions essentielles pour suivre des études supérieures comme la prise de notes ou la recherche documentaire.

Contenus des enseignements et modalités d'évaluation :

- ❖ Prise de notes. Les étudiants sont invités à aller assister à un enseignement de type « cour magistral », destiné à des L1 et doivent s'entraîner à la prise de note en situation réelle. (4h)
- ❖ Recherches documentaires et maîtrise du CDU (3h)
- ❖ Hiérarchisation de l'information (3h)
- ❖ Compréhension de consignes (2h)

OUTILS MATHÉMATIQUES – *tronc commun*

Volume horaires et coefficient : 12h au premier semestre – Coefficient 1

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignant : (à attribuer)

Description : L'enseignement « outils mathématiques » est utile pour réviser des notions mathématiques transversales à différentes matières.

Contenus des enseignements et modalités d'évaluation :

- ❖ Lecture de tableaux et graphiques (proportionnalités, pourcentages) – exercices et QCM (2h)
- ❖ Notions de fonctions (développements, factorisations, résolutions d'équations - exercices et QCM (2h)
- ❖ Caractéristiques d'une fonction : domaine de définition, antécédent- exercices et QCM (2h)
- ❖ TP utilisation logiciel ou tableur Excel (2h)
- ❖ Représentations graphiques de données (2h) - exercices
- ❖ TP illustration : Geogebra (2h)

INITIATION AUX DIFFÉRENTES FILIÈRES – *tronc commun*

Volume horaires et coefficient : 18h au premier semestre (3h par filière). Coefficient 2

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignants : six enseignants se répartissent les cours. Chacun d'eux enseigne au sein de la filière qu'il présente.

- ❖ Mathématiques :
- ❖ Sciences de la Vie : Elliott SUCRE
- ❖ Géographie :
- ❖ Droit : Aurélien SIRI
- ❖ Administratif Economique et Social :
- ❖ Lettres Modernes :

Description : Le CUFR propose 6 filières : sciences de la vie, histoire-géographie, mathématiques générales, lettres modernes, administratif économique et social et droit. Chacune des filières est présentée sous un format de trois heures : une heure est consacrée à la présentation de la filière et de ses débouchés professionnels, elle est suivie de deux heures de cours d'initiation de niveau L1.

PROJET DE CULTURE GENERALE – *tronc commun*

Volume horaires et coefficient : 12h au second semestre – Coefficient 1

Type d'enseignement : cours magistral

Enseignant : Jean-Louis Rose

Description : L'enseignement « projet de culture générale » a pour objectifs de faire apprendre à utiliser les ressources culturelles de l'environnement proche, à suivre les étapes de montage de projet afin de créer un propre projet culturel en groupe.

Modalités d'évaluation : Les étudiants doivent rendre un dossier par groupe autour d'un sujet culturel.

ORIENTATION– *tronc commun*

Volume horaires et coefficient : 36h au second semestre – Coefficient 3

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignant : Manuela Pineau

Description : Les cours d'orientation permettent d'accompagner les étudiants dans leurs recherches concernant leur avenir professionnel. Tout d'abord, ils permettent

l'orientation dans la filière correspondant au mieux au profil de l'étudiant. Ensuite, ils permettent de découvrir de nombreux débouchés professionnels, d'aller au contact de personnes qualifiées lors de forums et, enfin, de s'interroger sur le parcours à suivre, les compétences à développer pour accéder à un domaine professionnel envisagé par l'étudiant.

Modalités d'évaluation : Chaque étudiant doit rédiger un dossier présentant son projet professionnel, décrivant le cursus à suivre et les étapes à réaliser.

ENSEIGNEMENT MATHEMATIQUES GENERALES –*enseignement au choix*

Volume horaires : 30h au premier OU au second semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignant : (à attribuer)

Déroulé des séances et modalités d'évaluation :

- ❖ Séance 1 - Nombres réels, puissances et racines, équations et inéquations. – exercices et QCM (2h)
- ❖ Séance 2 - Retour sur la thématique précédente, réponse aux questions, correction des exercices et proposition de nouveaux exercices, forum de discussion (2h)
- ❖ Séance 3 - Systèmes d'équations linéaires, Méthodes du Pivot et substitution – exercices et QCM (2h)
- ❖ Séance 4 - Retour sur la thématique précédente, réponse aux questions, correction des exercices et proposition de nouveaux exercices, forum de discussion (2h)
- ❖ Séance 5 – Trigonométrie : notion d'angles, mesure d'angles, cercle trigonométrique – exercices et QCM (2h)
- ❖ Séance 6 – Evaluation (2h)
- ❖ Séance 7 – Trigonométrie : fonctions circulaires, formules, trigonométrie circulaire – exercice et QCM (3h)
- ❖ Séance 8 - Retour sur la thématique précédente, réponse aux questions, correction des exercices et proposition de nouveaux exercices, forum de discussion (3h)
- ❖ Séance 9 – Fonctions usuelles : fonction logarithme, propriétés algébriques – exercices et QCM (2h)
- ❖ Séance 10 - Retour sur la thématique précédente, réponse aux questions, correction des exercices et proposition de nouveaux exercices, forum de discussion (2h)
- ❖ Séance 11 : Evaluation (2h)

- ❖ Séance 12 - Fonctions usuelles : fonction exponentielle, Fonction puissances, propriétés– exercices et QCM (2h)
 - ❖ Séance 13 - Retour sur la thématique précédente, réponse aux questions, correction des exercices et proposition de nouveaux exercices, forum de discussion (2h) + TP Geogebra
 - ❖ Séance 14 : Evaluation (2h)
-

ENSEIGNEMENT SCIENCES DE LA VIE – enseignement au choix

Volume horaires : 30h au premier OU au second semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignants :

- ❖ Echelles du vivant : de la molécule à la biosphère : CLAVERIE Thomas
- ❖ Géologie : du minéral à l'univers : AUBRY Aline
- ❖ La cellule : unité fondamentale du vivant : SUCRE Elliott
- ❖ Ecologie : biodiversité et fonctionnement des récifs coralliens : GOLLETY Claire

Description :

Les thématiques énoncées ci-dessus seront abordées de la manière suivante :

- ❖ 1 séance théorique de 1,5 h
- ❖ 2 séances d'application à la méthodologie scientifique, de 3h chacune

Concernant la dimension pédagogique, cet enseignement devra permettre l'acquisition de quelques connaissances théoriques fondamentales sur les grands thèmes de la discipline, avec un regard transversal entre les quatre thèmes abordés, et la mise en œuvre de la démarche et du raisonnement scientifique (observation, analyse de documents et interprétation). L'objectif est également d'accroître l'autonomie des étudiants au fil des thèmes abordés. Ainsi, au moins le dernier thème sera proposé sous forme d'un apprentissage par problème. Le thème commencera par un bref topo présentant les grands concepts, puis les séances seront construites par les échanges entre étudiants à partir de documents et/ou de matériel mis à leur disposition. La dernière séance consistera en une restitution réalisée par les étudiants.

Modalités d'évaluation

Une note par thème est attribuée à l'étudiant, soit une moyenne de l'enseignement établie à partir de quatre notes. L'évaluation porte soit sur un exercice de synthèse à partir des documents mis à disposition, soit sur la production réalisée lors du TD. L'évaluation d'un travail réalisé à la maison est également envisagée.

L'évaluation porte davantage sur la démarche acquise et le raisonnement plutôt que sur les connaissances disciplinaires.

ENSEIGNEMENT HISTOIRE / GEOGRAPHIE – *enseignement au choix*

Volume horaires : 30h au premier OU au second semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignants : Frantz Thille (Histoire) et Casimir Mahadali (Géographie)

Description :

Thématiques abordées (15h dédiées aux thématiques Histoire et 15h dédiées à celle de Géographie):

- ❖ Histoire de Mayotte 8^{ième} et 15^{ième} siècles. Les étudiants sont amenés à découvrir l'histoire de Mayotte à travers son premier peuplement austronésien et la rencontre entre le monde arabe et l'Afrique des cités-états swahili s'affirmant comme une semi-périphérie du système monde dans un continuum qui s'étend de la méditerranée à la Chine. Les étudiants appréhendent la multiplicité des sources historiques et la diversité des documents (récits, témoignages, archéologie, botaniques, cartes et planisphères d'époque...)
- ❖ Histoire de Rome sous les julio-claudiens. L'histoire de Rome sous les julio-claudiens est l'occasion d'aborder de façon succincte une question traitée en première année et de réfléchir à la manière de dégager des problématiques à partir de la mise en place d'un régime autocratique qui garde les apparences républicaines. Cette thématique est aussi l'occasion d'entrer dans la diversité des sources à partir de documents épigraphiques, numismatiques et de récits d' « historiens romains ».
- ❖ Géographie : les spécificités du tourisme en contexte insulaire. L'île est souvent associée à un lieu « paradisiaque », à des paysages de carte postale. Cette représentation est habilement exploitée par les opérateurs touristiques. Néanmoins, l'île est aussi un objet géographique complexe. L'enclavement demande un effort considérable d'aménagement. Elle est aussi habitée par des populations insulaires. La mise en tourisme suppose donc des enjeux environnementaux et sociétaux que nous allons décortiquer. En partant des défis et des difficultés du secteur touristique à Mayotte, la réflexion mettra en perspective les avantages et les inconvénients du tourisme de masse dans ces espaces fragiles.

Objectifs méthodologiques :

1. Comprendre les consignes :
 - ❖ Saisir le sens des questions, des verbes d'action utilisés dans un questionnaire.
 - ❖ Analyser le libellé des sujets de dissertation.

2. Avoir des repères historiques et géographiques :
 - ❖ Savoir localiser et situer les espaces étudiés.
 - ❖ Connaître des événements clés.

3. Être capable de dégager une problématique en mobilisant les connaissances associées au sujet :
 - ❖ Être capable de questionner un (ou des) document(s).
 - ❖ Formuler une problématique cohérente.

4. Maîtriser des concepts de géographie et d'histoire :
 - ❖ Connaître et savoir utiliser des vocabulaires spécifiques aux deux disciplines.

5. Étudier des documents variés : cartes, données statistiques, images (photographies aériennes, satellites, plans, tableaux...) :
 - ❖ Être capable de présenter complètement un document selon la méthode CANDDIS (Contexte, Auteur, Nature du ou des documents, Destinataires, Date, Intérêt).
 - ❖ Relever et mobiliser les informations du (ou des) document(s).
 - ❖ Confronter en croisant les informations des documents.
 - ❖ Avoir une approche critique du (ou des) document(s): subjectivité de l'auteur, les non-dits voire les mensonges.

6. Savoir rédiger une introduction d'une dissertation et d'un commentaire de documents (en histoire et en géographie) :
 - ❖ Accroche et contexte
 - ❖ Définir les notions importantes
 - ❖ Délimiter les bornes spatio-temporelles
 - ❖ Problématique
 - ❖ Annoncer un plan

7. Être capable d'élaborer un plan tripartite :

- ❖ Dégager un plan cohérent en faisant apparaître des parties autour d'une idée principale
- ❖ Décliner les idées en sous-parties autour d'arguments illustrés par des exemples (spatialisés en géographie)

Modalités d'évaluation : chaque thématique abordée est l'objet d'une évaluation sur table ou un devoir maison. Une note par thème est attribuée à l'étudiant, soit une moyenne de l'enseignement établie à partir de trois notes.

ENSEIGNEMENT DROIT – *enseignement au choix*

Volume horaires : 30h au premier OU au second semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignant : (à attribuer)

Description : Cet enseignement est un cours d'introduction au droit divisés en trois chapitres. Voici le plan de cet enseignement :

PROPOS INTRODUCTIFS

- ❖ L'étude du droit
- ❖ Historique du droit français
- ❖ Les différentes branches du droit

1^{ère} partie : Le droit objectif

CHAPITRE 1 : Les sources du droit

- ❖ Les sources supra-législatives
- ❖ Les lois, les ordonnances et les règlements

CHAPITRE 2 : Les conflits de normes

- ❖ La hiérarchie des normes
- ❖ L'application de la loi dans le temps

CHAPITRE 3 : L'organisation juridictionnelle

- ❖ L'ordre judiciaire
- ❖ L'ordre administratif
- ❖ Le Tribunal des conflits

2^{ème} partie : Les droits subjectifs

CHAPITRE 1 : La classification des droits subjectifs

- ❖ La classification des droits en fonction de leur objet
- ❖ La classification des droits en fonction de leur source

CHAPITRE 2 : L'exercice des droits subjectifs

- ❖ L'action en justice
- ❖ L'abus de droit

CHAPITRE 3 : La preuve des droits subjectifs

- ❖ L'objet de la preuve
- ❖ La charge de la preuve
- ❖ Les moyens de preuve

Modalités d'évaluation : L'évaluation de l'enseignement consiste à vérifier que l'étudiant a appris et compris les grands principes et notions du droit. Une note par chapitre est attribuée à l'étudiant, soit une moyenne de l'enseignement établie à partir de trois notes.

ENSEIGNEMENT ADMINISTRATION, ECONOMIQUE ET SOCIAL – *enseignement au choix*

Volume horaires : 30h au premier OU au second semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignant : AndryRamaroson

Description : L'enseignement de spécialité AES permet d'aborder les différentes disciplines qui le sont au sein de cette filière générale. Les trente heures sont donc divisées en 5 modules d'initiation de six heures :

- ❖ Sciences sociales
- ❖ Droit
- ❖ Economie
- ❖ Comptabilité & statistiques
- ❖ Gestion



Modalités d'évaluation : Une note par discipline est attribuée à l'étudiant, soit une moyenne de l'enseignement établie à partir de cinq notes.

ENSEIGNEMENT LETTRES MODERNES – *Enseignement au choix*

Volume horaires : 30h au premier OU au second semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Enseignant : (à attribuer)

Description : Les étudiants ayant choisi l'enseignement au choix « lettres modernes » étudient les grands courants littéraires européens du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, des textes théoriques, les spécificités d'un genre (poésie, texte argumentatif) et travaillent également l'analyse de texte.

Modalités d'évaluation : L'évaluation de cette discipline porte essentiellement sur l'analyse de textes provenant de différents courants littéraires, de textes poétiques et argumentatifs. Les étudiants sont évalués sur des aspects de méthodologie rédactionnelle ainsi que sur les spécificités des types de textes abordés en fonction de leurs caractéristiques (genre, période, etc.). La moyenne de cet enseignement provient de trois notes distinctes dont au moins une fait l'objet d'un devoir « maison ».



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 22 MARS 2019

Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Service de la stratégie des
formations et de la vie
étudiante

Sous-direction
de la vie étudiante

Département
des aides aux étudiants

La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

à

Monsieur Aurélien SIRI
Directeur du Centre universitaire de formation
et de recherche (CUFR) de Mayotte
Route nationale 3
97660 DEMBENI - MAYOTTE

s/c de Monsieur le vice-recteur de Mayotte

DGESIP A2-1

n° 2019 - 0217

Affaire suivie par :
Annie MANOUKIAN

Téléphone
01 55 55 66 56
Fax
01 55 55 66 86
Mél.
annie.manoukian
@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75 231 Paris cedex 05

Objet : Habilitation à recevoir des boursiers – Diplôme universitaire de préparation aux études supérieures.

Par courrier du 12 mars 2019, le vice-recteur de Mayotte m'a transmis votre demande d'habilitation à recevoir des boursiers pour une formation propre à votre établissement, conduisant à un diplôme universitaire de préparation aux études supérieures (DU PES).

Cette formation, d'une durée d'un an, sera mise en place à compter de la rentrée 2019. Elle est accessible uniquement aux titulaires du baccalauréat après examen des dossiers par une commission. Elle permettra aux étudiants d'acquérir les techniques et méthodes de travail universitaire, de consolider leur socle de connaissances et d'accompagner leur orientation en faisant notamment découvrir les différentes licences proposées à Mayotte.

Au vu du dossier transmis à l'appui de votre demande et de l'avis rendu par le vice-recteur de Mayotte, j'habilite la formation précitée à recevoir des boursiers, à compter de la rentrée 2019, pour une durée de trois ans.

Je vous remercie de bien vouloir informer vos étudiants de la présente décision et de les inviter à déposer, dans les meilleurs délais, une demande de bourse sur critères sociaux par le biais du Portail numérique « etudiant.gouv.fr », rubrique « messervices.etudiant.gouv.fr ».

Je précise qu'il vous appartiendra de solliciter, pour la rentrée 2022, le renouvellement de cette habilitation à recevoir des boursiers.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout élément d'information complémentaire qui vous serait utile.

Pour la ministre et par délégation, pour la directrice de
l'enseignement supérieur et de l'insertion
professionnelle,
Le sous-directeur de la vie étudiante - DGESIP A2

Christophe CASTELL



Centre Universitaire de Mayotte

Diplôme d'établissement universitaire **Préparation aux Etudes Supérieures**

REGLEMENT GENERAL DES EXAMENS 2020/2021

Vus :

- le Code de l'Education,
- le décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
- la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
- la circulaire n°2011-220 du 27-12-2011 relative aux conditions d'examen des étudiants handicapés.

1. LES OPÉRATIONS EN AMONT DES EXAMENS

Le règlement universitaire définissant les modalités de contrôle des connaissances,

- est arrêté par le Responsable de la formation au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire.
- doit comporter l'indication du nombre d'épreuves, de leur durée, de leur coefficient, de la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal
- ne peut être modifié en cours d'année universitaire
- doit être porté à la connaissance des usagers, dans son intégralité, sur les lieux de l'enseignement par voie d'affichage ou par voie électronique
- tient compte des contraintes spécifiques des étudiants accueillis au titre de la formation continue

1.1 Les modalités de contrôle des connaissances

Chaque unité d'enseignement (UE) donne lieu à l'attribution d'une note. Chaque UE est validée lorsque l'étudiant a obtenu pour cette UE une moyenne au moins égale à 10.

Le contrôle des connaissances prend la forme d'un contrôle continu. Il est organisé durant les périodes d'enseignements par l'enseignant.

En cas d'absence de l'étudiant :

- l'absence à une épreuve ou à une modalité de contrôle continu ne peut avoir pour effet d'éliminer le candidat ou d'exclure des délibérations l'étude de ses résultats. En revanche, dans les modalités de calcul des résultats, cette absence a des effets comparables à l'attribution de la note zéro à l'épreuve ainsi manquée, aucune disposition particulière du règlement d'examens ne pouvant déroger à cette règle.
- En cas d'absence à toutes les épreuves de contrôle continu d'une UE, l'étudiant est considéré comme défaillant, ce qui a pour conséquence d'empêcher le calcul de la moyenne de l'UE et du semestre.
- L'absence à une épreuve de contrôle continu justifiée dans les 15 jours au plus tard après la dite épreuve, peut donner lieu à un contrôle de substitution, suivant les modalités déterminées par l'équipe pédagogique.

□ La compensation

Les notes obtenues dans les matières du tronc commun se compensent en fonction de leur coefficient respectif.

□ La validation du diplôme

Afin d'obtenir son année, l'étudiant doit avoir une moyenne égale ou supérieure à 10 dans les matières du tronc commun ainsi que dans au moins un enseignement spécifique.

L'étudiant qui ne remplit pas ces conditions ne peut pas se réinscrire l'année universitaire suivante dans ce diplôme ou dans un diplôme de type licence.

1.2 La composition du jury

Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le directeur du Centre universitaire de Mayotte nomme le président et les membres des jurys, sur proposition du Responsable de la formation.

Le jury est composé par le responsable de la formation, d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs et des personnalités qualifiées ou choisies en raison de leurs compétences ayant contribué aux enseignements, parmi lesquels le président du jury est nommé.

La composition des jurys est publique. Elle ne peut être modifiée dans l'année sauf en cas d'indisponibilité justifiée d'un membre du jury, son remplacement est assuré par une décision du Directeur du CUFR de Mayotte.

1.3 Les attributions générales du jury

Le jury a une compétence collégiale et ses décisions sont prises collégalement. En cas de désaccord à l'intérieur du jury les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Le président du jury ne peut à lui seul prendre ou modifier une décision du jury.

Le jury n'est souverain que quant à l'appréciation des résultats du candidat. Il doit respecter la réglementation des examens.

Le Président du jury est responsable devant le Directeur du Centre Universitaire de Mayotte du bon déroulement des épreuves et de la délibération.

1.4 La convocation

La convocation aux épreuves continues (écrites et orales) se fait par voie d'affichage à l'université 15 jours au moins avant le début des épreuves.

Elle précise la date, le lieu et l'heure de chaque épreuve.

2- LES OPÉRATIONS DES EXAMENS

2.1 Le déroulement des épreuves

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme.

Les enseignants de la discipline assument en priorité sur toute autre obligation la responsabilité de la surveillance de leurs épreuves pendant toute la durée de celles-ci.

Ils doivent :

a) utiliser le document fourni par l'administration pour proposer leur sujet.

b) Avant le début des épreuves, informer les candidats sur les consignes à respecter, notamment sur le matériel autorisé. Un tirage suffisant des sujets d'épreuves doit être prévu ainsi que leur mise sous enveloppe cachetée.

c) Contrôler l'identité des candidats avant ou pendant les épreuves. Une liste des candidats inscrits à l'épreuve (liste d'appel) est remise à l'enseignant responsable de la surveillance de l'enseignement. Seuls peuvent être admis dans la salle d'épreuve les candidats figurant sur les listes d'appel ou additifs autorisés par le Directeur du CUFR de Mayotte.

d) Contrôler les feuilles mises à disposition des candidats afin de permettre le cas échéant de repérer les feuilles non autorisées. Demander le dépôt de tout document, trousse ou sac à l'endroit indiqué par le surveillant.

e) Mettre en place, si nécessaire, les moyens permettant aux candidats handicapés de subir les épreuves dans des conditions adaptées à leur handicap, dans la mesure où cet handicap a été déclaré préalablement à la scolarité du Centre Universitaire.

f) Dès la fin de l'épreuve, après les obligations énoncées ci-dessus, les copies doivent être remises au service de la scolarité et conservées dans le coffre ou remises à l'enseignant responsable.

l) L'étudiant doit obligatoirement émarger et remettre sa copie avant sa sortie. La possibilité d'autoriser les sorties provisoires est laissée à l'enseignant responsable de l'épreuve.

3- LES OPÉRATIONS EN AVAL DES EXAMENS

3.1- La délibération du jury

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et selon les modalités de contrôle des connaissances ci-dessus. Il délibère également à partir de la demande de suivi de filière pour l'année suivante effectuée par l'étudiant lui-même. La délivrance du diplôme ainsi que la filière proposée pour l'année suivante à l'étudiant est prononcée après délibération du jury.

Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Le jury est compétent pour modifier, à la hausse comme à la baisse, les notes proposées par les correcteurs.

La délibération du jury a lieu en séance non publique et en la seule présence de ses membres (la présence de personnel administratif est néanmoins admise en tant que secrétaire de séance). Pour certains cas exceptionnels, l'étudiant peut être convoqué.

L'ensemble des personnes ayant participé ou assisté aux délibérations du jury est tenu au devoir de confidentialité sous peine de sanctions disciplinaires.

3.2- La proclamation des résultats

Seule la délibération du jury est créatrice de droit. Une erreur lors de l'affichage ou de la notification des résultats aux candidats peut être rectifiée dans un délai de deux mois. Au-delà de ce délai et à l'exception de fraude imputable au candidat, la délibération du jury ne peut plus être modifiée que dans un sens favorable à l'intéressé. Le document affiché est daté et signé par le Président du jury dans sa forme définitive. Cette formalité accomplie, la session d'examen est réputée close.

□ Le droit d'accès aux copies

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel.

Les copies peuvent être consultées par les étudiants pendant un an.

□ Recours

La décision du jury peut être remise en cause, pour illégalité uniquement, dans un délai de deux mois après affichage des résultats avec mention des voies et délais de recours.

Deux possibilités sont ouvertes :

- présenter un recours administratif au Président du jury ou toute autre autorité administrative qui saisira celui-ci ;
- déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Mamoudzou.

3.4- L'attestation de réussite et la délivrance du diplôme

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Une attestation de réussite est fournie aux étudiants ayant validé un des deux modules au choix trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.

R E C E T T E S	OBJET	MONTANT	OBSERVATIONS
	FRAIS D'INSCRIPTION	13 600,00 €	Soit 80 inscrits (170€/ étudiant)
	Participation CUFR	96 400,30 €	Reste à charge pour l'établissement
	Total recettes	110 000,30 €	

D E P E N S E S	Charges directes liées à la formation		
	Documentation	300,00 €	
	Fournitures diverses	200,00 €	
	Outil Orthodidactes	960,00 €	
	fournitures pédagogiques	300,00 €	
	Annonces, insertion dans les journaux, publicité	- €	
	Déplacement et missions	- €	Frais de transport / frais d'hébergement
	HEURES de formation	47 311,29 €	Soit 30 h de cours magistraux (45 EQTD taux horaire brut à 41,41+ 8,5% Charges patronales) et 1008 h de TD (taux horaire brut à 41,41€+8,5% Charges patronales) (216 h TD du tronc commun x3 = 648 + 30X6X2 = 360h TD d'enseignements)
	Charges indirectes réparties affectées au DU		
	Loyer	- €	Affectation à titre gratuit par le CD des bâtiments contre charges du propriétaire assurées par CUFR
Charges fixes de fonctionnement	60 929 €	Prorata de dépenses de fonctionnement de l'administration par étudiants (1 175 930€/1544 X 80 stagiaires)	
Total dépenses	110 000,30 €		

nombre de stagiaires	80
COUT stagiaire	1 375,00 €